



LASSAC officiel

Billet n° 20

19 février 2011

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

LA VEDETTE DU JOUR : DAME VANITÉ

... Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.

Les porteurs du projet de création d'une méga décharge à Lassac sont dans la peine : vente des terrains, délégation de service public pour la création et l'exploitation de la décharge, plans (adoptés en 2007 et en 2009) d'élimination des déchets ménagers imposant LASSAC ... **tout a été annulé** par la justice.

La sagesse serait de **remettre en question la pertinence du choix de LASSAC !**

Or l'orgueil et la vanité de certains font que les principaux enjeux changent, l'intérêt général reprend sa vraie place d'accessoire, **échapper à ses responsabilités devient la priorité :**

- Quel décideur dans ce dossier peut être inquiet pour avoir su que le choix de LASSAC était frauduleux ?
- Qui n'a pas pris les mesures pour empêcher la pollution à l'arsenic de la vallée de l'Orbiel, et pourquoi les populations exposées à des risques mortifères n'ont-elles pas été informées ?
- Qui va indemniser les victimes de leurs préjudices (du choix de LASSAC, de la pollution) ?



Les associations opposées au projet de LASSAC, par un petit courrier (voir [LASSAC officiel du 17 janvier 2011](#)) rappelant l'existence de faux ayant déterminé le choix du site, provoquent une majestueuse réunion de crise au sommet - avec moult juristes et présidents - qui accouche d'une souris : un courrier du Sydom daté du 24 janvier 2011.

Toute l'assurance du Sydom repose sur une prétention : " *la plainte pour faux ... avait été classée sans suite* ".

C'est **un mensonge éhonté de plus !** Non seulement cette plainte n'a jamais été classée sans suite ([Midi-Libre 3 février 2011](#)), mais bien au contraire, **le procureur a expressément " pris des réquisitions aux fins d'informer "**, comme il s'en était confié à la presse ([Midi-Libre 5 mai 2009](#)).

Vouloir rassurer les élus par un mensonge s'avère vraiment périlleux pour les porteurs du projet et démontre une " *fiébrilité* " certaine.

Le courrier du Sydom est une manœuvre de plus, une manipulation des élus, pour échapper à sa responsabilité dans l'échec de LASSAC, **échec qui a déjà coûté plus de deux millions d'euros !**

Vanité ou intérêt général : le choix d'un échec à 2 000 000 € !